

14 BOULEVARD HAUSSMANN  
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

## **Justice pour Vasarely**

Pierre Vasarely, petit-fils du peintre Victor Vasarely, vient d'obtenir le droit moral sur l'œuvre de son grand-père. La décision du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence met fin à la longue bataille juridique opposant des membres de la famille. Elle annule, par effet rétroactif au 15 mars 1997, date du décès du peintre, tous les conseils d'administration de la Fondation Vasarely de 2002 à 2006 et prononce la nullité de l'ensemble des décisions prises. Elle somme Michèle Taburno-Vasarely, deuxième épouse de l'un des fils de l'artiste, de remettre à Pierre Vasarely les archives du peintre dans les 10 jours sous astreinte de 1 000 € par jour de retard. Plus d'un millier d'œuvres originales dont Vasarely avait doté sa fondation ont à ce jour disparu !